

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2020,
- 2- Année 2021 : abonnements divers,
- 3- Subventions aux associations pour 2021,
- 4- Programme de voirie 2021,
- 5- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : le frelon asiatique,
- 6- Leff Armor Communauté – Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),
- 7- Affaires diverses.

1- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2020**

Validation du conseil

2- **Année 2021 : abonnements divers**

Monsieur le Maire présente les divers abonnements pour l'année 2021 :

Organisme	Cotisation 2021
La Vie communale	121.40 €
AMF	182.41 €
Berger Levrault	603.28 €
SAS SACPA (fourrière animale)	868.24 €

Validation du conseil municipal

3- **Subventions aux associations pour 2021**

Les élus décident de voter les subventions comme suit :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Montant 2021</u>
<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u>	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Football Club Gommenechois	425.00 €
Artistes et Compagnie	Pas de demande
Essentielle Santé	Pas de demande
La Source	Pas de demande
Roz Aer	320.00 €

<u>AUTRES ASSOCIATIONS</u>	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
Bleuets de France	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	585.00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Les Randonneurs du Leff	150.00 €
Elève collège/lycée voyage (par élève)	30.00 €

4- Programme de voirie 2021

Monsieur Michel BEAUVERGER, Adjoint à la voirie, propose, suite à sa commission les travaux suivants :

- Travaux de curage,
- Travaux de busage au lieu-dit Kerbost,
- Changement de la rembarde de sécurité au lieu-dit Porsanken,
- Réfection des routes :
 - Du lieu-dit Le Runiat au lieu-dit Le Rest,
 - entre les propriétés de M. et Mme LARREY et M. et Mme KERGADALLAN au lieu-dit Traou Goaziou,
 - intersection de la RD 54 vers le lieu-dit Kerbellion Braz.

Suite au programme d'élagage lancé en août dernier, les membres de la commission de voirie soulignent les travaux d'élagage qui ont été réalisés par les propriétaires sur l'ensemble de la commune. Des travaux sont encore en attente de réalisation mais de nombreuses personnes concernées ont déjà réagi au courrier qui leur a été adressé.

Le Conseil municipal approuve le programme de voirie 2021.

5- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : le frelon asiatique

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « *Vespa Velutina* » (Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention ;
- La surveillance du territoire ;
- La lutte en protection de rucher ;
- La lutte par la destruction de nids.

Les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à ce programme.

Il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

√ La FGDON des Côtes d'Armor s'engage à la formation et sensibilisation technique de référents communaux (agents et/ou élus).

√ La mairie sera guichet unique sur l'action comprenant la gestion administrative, technique et financière des opérations.

√ Leff Armor Communauté intervient en appui administratif, financier, et de centralisation des données de signalement des nids détruits.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, sous réserve de la transmission par le propriétaire demandeur :

- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponné par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière sera plafonnée sur un montant du coût d'une intervention de 90€ réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 Novembre de chaque année :

- Un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) ;
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie) ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser, en une seule fois, avant le 15 Novembre de chaque année.

Le Conseil municipal décide de :

➤ **FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;**

➤ **ADHERER au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)**

➤ **SOLLICITER le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;**

➤ **AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;**

➤ **PRECISER que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.**

6- Leff Armor Communauté – Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 février 2021.

Ce rapport évalue et valide les charges transférées PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les cotisations SDIS, et les prestations du service commun ADS (Application du Droit des Sols). Pour la commune de Gommenec'h, l'attribution de compensation négative est de 31 098.65 €. Cette somme sera inscrite au Budget 2021.

Validation du conseil

7- Affaires diverses

- **Date du vote du Budget : 12 avril 2021 à 18 h 00.**
- **Elections Départementales et Régionales : les 13 et 20 juin 2021.**
- **Présentation d'un nouveau site internet en cours d'élaboration.**
- **Le Tro Breizh passera sur Gommenec'h en 2021,**
- **Concours des maisons fleuries et épouvantails : cette animation est maintenue pour 2021. Les inscriptions peuvent se faire en mairie : 02.96.52.31.17.**
- **Point sur la vaccination : des créneaux de rdv sont disponibles sur les centres de Guingamp et Lanvollon. Le secrétariat de la mairie peut aider à la prise de rdv sur Keldoc.**
- **Service Public itinérant : un mardi après-midi sur 2 à partir de juillet, une permanence devrait être mise en place sur rdv.**